

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p><b>HIVER 2024/25 MÉDITERRANÉE ORIENTALE</b></p> <p><b>ITALIE, GRÈCE, ITALIE</b></p>	<p><b>PASSEPORT OU CARTE D'IDENTITÉ VALIDE POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER (CNI Prorogée non acceptée)</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p>	<p><b>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau".</p>	<p><b>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN)</b></p> <p><b>Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est pas considéré comme valide.</b></p>

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p style="text-align: center;"><b>HIVER 2024/25 MÉDITERANNÉE ORIENTALE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ESPAGNE, MAROC, ESPAGNE, GRÈCE, ITALIE, CROATIE, ITALIE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</b> <b>La Carte Nationale d'identité n'est PAS AUTORISÉE pour embarquer - les passagers ne pourront pas rester à bord</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p>	<p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau.</p> <p style="text-align: center;"><b>EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES :</b></p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour visiter le Maroc : <a href="https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco">https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</a></p> <p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-émis par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il sera possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc sur le lien suivant : <a href="https://www.moroccovisa.com/">https://www.moroccovisa.com/</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT VALIDE AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES.</b></p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN) EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES :</p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour visiter le Maroc : <a href="https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco">https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</a></p> <p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-émis par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale. Depuis juillet 2022, il sera possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc sur le lien suivant: <a href="https://www.moroccovisa.com/">https://www.moroccovisa.com/</a></p>

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p><b>HIVER 2024/25 MÉDITERRANÉE ORIENTALE</b></p> <p><b>ITALIE, GRÈCE, TURQUIE, GRÈCE, ITALIE</b></p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>LES RESSORTISSANTS DES PAYS SUIVANTS PEUVENT EMBARQUER ET DÉBARQUER AVEC UNE CARTE D'IDENTITÉ VALABLE POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS : Allemagne, Belgique, France, Pays-Bas, Espagne, Suisse, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Grèce, Pologne, Bulgarie, Hongrie, Roumanie.</p> <p><b>TRANSIT EN TURQUIE :</b> PAS BESOIN DE VISA SPÉCIFIQUE POUR LA TURQUIE.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement et débarquement en Turquie, un visa turc multiple peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant : <a href="https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/">https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</a></p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de l'intérêt de chacun de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 5 MOIS MINIMUM</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau.</p> <p><b>TRANSIT EN TURQUIE :</b> Tous les passagers sont autorisés à descendre à terre avec leur passeport et leur carte de croisière. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa spécifique pour la Turquie.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement et débarquement en Turquie, un visa turc multiple peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant : <a href="https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/">https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</a></p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de l'intérêt de chacun de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p>	<p><b>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE (SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RÉSIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN)</b></p> <p><b>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT EN TURQUIE :</b> VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p><b>TRANSIT EN TURQUIE :</b> Tous les passagers sont autorisés à descendre à terre avec leur passeport et leur carte de croisière. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un visa spécifique pour la Turquie.</p> <p>Aucun embarquement/débarquement spécial dans les îles grecques n'est autorisé.</p> <p>Pour les croisières avec embarquement et débarquement en Turquie, un visa turc multiple peut être exigé. Veuillez consulter le lien suivant : <a href="https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/">https://evisa.gov.tr/en/info/can-i-obtain-a-multiple-entry-e-visa/</a></p> <p>Si la nationalité du passager n'est pas mentionnée dans le lien, veuillez-vous référer aux ambassades/consulats concernés. Il est de l'intérêt de chacun de vérifier les documents requis pour participer à la croisière.</p>